

N°2016-CA-20

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
11
- Pouvoirs :
3
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**COOPERATION ENTRE LE SDIS 76 ET L'ASSOCIATION DU MUSEE DES
SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE : CONVENTION ET SUBVENTION 2016**

Le 17 juin 2016, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 03 juin 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE,
MM. Sébastien TASSERIE, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY.

Suppléante

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

M. Michel LEJEUNE à Mme Blandine LEFEBVRE,
Mme Florence THIBAudeau RAINOT à Mme Sophie ALLAIS,
Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Mme Chantal COTTEREAU à Mme Florence DURANDE.

Étaient absents excusés :

Mme Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau-RAINOT, Chantal COTTEREAU.
MM. Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) et le Musée des sapeurs-pompiers de France situé à Montville sont partenaires de longue date pour la promotion de l'histoire des sapeurs-pompiers. Conscient de la qualité du patrimoine détenu par le musée et des coûts de conservation induits, le Sdis 76 subventionne depuis de nombreuses années l'association.

Afin de pérenniser et de consolider les engagements mutuels, le Sdis 76 a proposé à l'association de formaliser leurs liens par le biais d'une convention de partenariat, dont les termes ont été validés par son président.

Dans le cadre de cette convention et au titre de l'année 2016, l'association du musée des sapeurs-pompiers de France sollicite du Sdis 76 une subvention afin de continuer à œuvrer pour la sauvegarde de son patrimoine.

Le montant proposé est identique à l'année précédente, soit 5 300 €.

Le montant de cette subvention représente environ 20 % des recettes de l'association.

Il est en conséquence proposé d'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

**

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget du Service départemental d'incendie et de secours « Autres charges de gestion courante ».

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

